

184148 - Concilier la parole du Très-haut «Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras...» avec l'oubli qui lui arrivait au cours de la prière et ailleurs

question

Allah le Puissant et Majestueux dit que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) n'a rein oublié du Coran: **«Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras que ce qu'Allah veut..»** (Coran,87:6-7). C'est le credo de l'ensemble des membres de la communauté sunnite. Mais comment concilier le verset avec le noble hadith prophétique qui dit: **«Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde. Il m'a rappelé tel et tel verset que j'ai omis de la telle et telle sourate.»** (hadith cité dans les deux Sahih).

la réponse favorite

Louanges à

Allah

Premièrement,

la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **« Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras que ce qu'Allah veut..»** (Coran,87:6-7) véhicule une information qu'Allah Très-haut donne à

Son Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) selon laquelle Il lui apprendrait le Coran et le lui ferait mémoriser de sorte qu'il n'en oublierait rien, à moins qu'Allah ne veuille lui en enlever une partie par abrogation.

Ibn Djazi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:«

C'est un discours adressé au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui), discours dans lequel Allah lui promet de le faire réciter le Coran de manière qu'il ne l'oublie pas. Ce qui est un miracle du Prophète (Bénédictio et salut

soient sur lui) car il était un illettré qui ne savait pas écrire. Pourtant il n'oubliait pas le Coran que Gabriel(psl) lui récitait.

On dit

encore que le verset a le même sens que la parole (d'Allah):« **Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation.**» (Coran,76:16). En

effet, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) remuait sa langue quand Gabriel lui récitait le Coran par

crainte de l'oubli, d'où cette assurance qu'Allah lui a donné de le mettre à l'abri de l'oubli.

On dit

encore qu'il s'agit de lui interdire l'oubli. Pourtant Allah savait que

l'abandon de l'oubli ne dépend pas du pouvoir humain. Aussi, donner l'ordre de

ne pas oublier signifie-t-il s'imposer une fréquente révision qui empêche

l'oubli. Cette interprétation est exclue à cause du maintien de la lettre alif à la fin du verbe tansaa.»

Extrait de Tassehiil (p.2597).

As-Saadi

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit :«

C'est-à-dire : Nous te ferons mémoriser la révélation contenue dans le Livre et te le ferons comprendre de sorte que tu n'en oublies rien. Ce qui constitue une grande et bonne nouvelle venue d'Allah pour Son serviteur et messager, Muhammad

(Bénédictio et salut soient sur lui), nouvelle selon laquelle Il lui

procurerait un savoir dont il n'oublierait (que ce qu'Allah voudra) puisque Sa sagesse veut le faire oublier compte

tenu d'un intérêt majeur.» Extrait du Tafsir

de Saadi (p.920).

L'oubli

dont le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a été protégé est celui qui consiste à lui enlever ce dont il est chargé de la transmission car il faut bien qu'il s'en souvienne durablement pour pouvoir parachever la religion et (nous) combler de bienfaits.

Deuxièmement,

quant au hadith rapporté par al-Bokhari (5038) et par Mouslim

(788) d'après Aïcha selon laquelle le

Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avait entendu un homme

réciter une sourate dans la nuit et avait dit: **«Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde. Il m'a rappelé tel et tel verset de la sourate telle et telle que j'avais oublié.»**

Il s'agit

ici de l'oubli naturel chez les humains qui arrivait parfois au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Ce qui n'est pas visé dans la parole (divine): **« Nous te ferons réciter afin que tu n'oublieras...»**

An-Nawawi

(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Ceci indique que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) peut oublier une partie ce qu'il a transmis à la Umma.»**

Al-Hafedh

Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

dit: « Selon al-Ismaïli, l'oubli par le Prophète

(Bénédiction et salut soient sur lui) d'une partie du Coran comporte deux aspects. L'un réside dans l'oubli suivi peu après du souvenir, ce qui est inhérent à la nature humaine comme l'indiquent les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) cités dans ce hadith rapporté par Ibn Massoud au sujet des manquements (survenus dans la prière)«

Je ne suis qu'un être humain comme vous-mêmes et j'oublie comme vous le faites.»

Le second

aspect consiste à ce qu'Allah efface de son cœur (mémoire) ce dont Il veut abroger la récitation. C'est ce qui fait l'objet de l'exception citée dans :« **Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras que ce qu'Allah veut..»** (Coran,87:6-7).

Il

poursuit: «S'agissant du premier aspect, il est éphémère compte tenu de l'apparence de la parole du Très-haut:« **En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien.»** (Coran,15:9). Quant au deuxième aspect, il est régi par la parole

du Très-haut :« **Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier....»** (Coran,2:106)

selon la lecture de celui qui lit : nous siha.

Ibn Baz (Puisse Allah lui

accorder Sa miséricorde) a dit: «Toute la Umma est

d'avis que les messagers sont infaillibles dans la transmission du message

divin. Ils n'en oublient rien qu'Allah leur ait révélé, sauf une partie

abrogée. Allah le Majestueux et Très-haut s'est engagé envers lui à lui réunir

le Coran dans le cœur. A ce propos, Il dit: «**Nous te ferons réciter de sorte que tu n'oublieras que ce qu'Allah voudra..»** (Coran,87:6-7)

Il dit encore:«**Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation:»** (Coran,76:16)

Extrait de Madjmou' Fatawa

Ibn Baz (6/371).

En somme, il y a deux types d'oubli, celui qui

s'accompagne de l'enlèvement de la chose oubliée et de son abrogation totale.

C'est de ce type d'oubli que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

fut protégé. Il ne pouvait oublier du Coran que ce qu'Allah voulait en enlever. C'est ce qui est visé dans la parole du Très-haut: **«Nous te ferons réciter afin que tu n'oublies...»** C'est ce que les Sunnites sont tous unanimes à affirmer qu'il ne pouvait pas arriver au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui).

Le second type d'oubli est naturel et instinctif. Il affectait parfois le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). C'est ce qui est visé dans ses propos) **« Je ne suis qu'un être humain comme vous-mêmes et j'oublie comme vous le fêtes. Quand celam'arrive , rappelez-moi »** (Rapporté par al-Bokhari, 386 et par Mouslim (889). Il disait dans le même sens: **«Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde. Il m'a rappelé tel et tel verset que j'ai omis de la telle et telle sourate.»** Ce type d'oubli ne représente aucun inconvénient car il ne remet pas en cause la transmission du message du moment que le verset ou l'élément oublié est réellement sauvegardé. Et le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) pouvait s'en souvenir peu après. C'est ainsi que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) fut conscient, comme l'indique le hadith précité, d'avoir omis une partie de la prière sans que personne la lui rappelât. Se référer à la réponse donnée à la question n° [42216](#) et la réponse donnée à la question n° [127485](#)).

Allah le sait mieux.